
IMMIGRATION Canada

Permis d'études

Directives du bureau des visas de Manille



Table des matières

Liste de contrôle– Permis d'études

Ce guide est produit gratuitement par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et ne doit pas être vendu aux requérants.

This guide is also available in English

Demande de permis d'études – Liste de contrôle

- Remplissez cette liste et placez-la sur le dessus de votre demande.
- Tout document qui n'est ni en français ni en anglais doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme.
- Si vous ne soumettez pas tous les documents requis, votre demande pourrait être refusée ou le traitement de cette dernière retardé.
- Toute fausse déclaration ou la présentation de documents frauduleux entraîneront un rejet immédiat et une éventuelle action en justice.
- Tous les préparatifs que vous pourriez engager, comme le paiement de frais d'administration ou de scolarité, seraient effectués à vos propres risques.

Remarque : À partir du 30 avril 2019, les demandes de permis d'études soumises dans le cadre du Volet direct pour les études **devront** être présentées en ligne. Si vous avez été accepté pour étudier dans une école postsecondaire au Canada, découvrez comment vous pouvez [obtenir un permis d'études dans le cadre du Volet direct pour les études](#) sur notre site Web.

Requis pour tous les demandeurs:	
Formulaire Informations sur la famille (IMM 5707) dûment rempli, daté et signé. Si cela ne s'applique pas, inscrivez N-A.	<input type="checkbox"/>
<p>Passeport original ainsi qu'une copie de la page des renseignements personnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le passeport doit contenir un minimum de deux pages de visa vierges et être valide pendant encore au moins six mois. Votre passeport devrait être valide pour la durée de votre programme d'études, car la période de validité du permis d'études ne peut excéder celle du passeport. • Si vous êtes détenteur d'un passeport émis par un pays exempté de visa, vous n'avez pas besoin de visa de résident temporaire (VRT), veuillez fournir uniquement une photocopie de votre page des données biographiques. Votre passeport original n'est pas requis. • Si vous ne résidez pas dans votre pays de citoyenneté, veuillez fournir la preuve de votre statut dans votre pays de résidence <p>Enfants mineurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de naissance. • Déclaration notariée du gardien – <i>Gardien pour enfants mineurs étudiant au Canada (IMM 5646)</i>, s'il y a lieu. • Si l'enfant est accompagné d'un seul parent durant les études, il faut fournir une lettre de consentement notariée du parent qui ne l'accompagne pas. 	<input type="checkbox"/>
<p>Lettre d'acceptation de l'établissement d'enseignement désigné où vous ferez vos études, indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une admission inconditionnelle; • le titre du programme; • la durée des études; • le niveau d'études; • la date de début des cours (les multiples dates de début, s'il y a lieu); et • la date d'admission la plus tardive accordée. <p>Si votre lettre d'acceptation est conditionnelle, vous devez démontrer que vous pouvez remplir les conditions.</p>	<input type="checkbox"/>

Requis pour tous les demandeurs:

Liste officielle des dépenses comprenant :

- les frais de scolarité,
- les frais prévus d'hébergement et de subsistance, et
- les dépenses diverses (assurance médicale, livres, affiliations).



Un plan d'études personnalisé : une description du programme d'études proposé, en rapport avec vos études et vos compétences techniques ou professionnelles antérieures.



Attestation d'études : Vous devez fournir la preuve de toutes vos études actuelles et antérieures, y compris mais non seulement

- copies de tous vos diplômes et certificats,
- preuve d'étude en cours (si applicable)
- vos relevés de notes postsecondaires et
- tout autre relevé de notes d'études (à jour)



Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) si vous étudierez au Québec.



Certificat de police :

- Requis pour tous les demandeurs de 18 ans ou plus.
- Requis pour tous les pays où vous avez résidé pendant au moins six mois au cours des 10 dernières années.

REMARQUE IMPORTANTE: Si vous présentez votre demande en ligne, numérisez et téléchargez votre certificat de police

Philippines: Certificat du NBI (original) délivré au cours des 3 derniers mois et portant un timbre sec et l'empreinte digitale de votre pouce (les copies personnelles ne sont pas acceptées).

Si l'une ou l'autre des remarques suivantes apparaît sur votre certificat du NBI – **NO CRIMINAL RECORD, NO PENDING CASE** ou **RECORD AS STATED** – veuillez fournir les documents suivants :

- Une explication écrite du NBI concernant cette remarque;
- Tous les documents de la cour relatifs aux accusations criminelles. Veuillez soumettre le texte complet de la décision ou de l'aboutissement de la cause. (**Note:** Des affidavits des greffiers du tribunal ne sont pas acceptables); et
- Votre propre explication de l'incident ayant conduit aux accusations.



République de Corée: Dossier criminel et d'enquête requis. Il faut fournir l'original et la traduction notariée, s'il y a lieu.

Détails de chaque condamnation ou dossier qui apparaît au certificat de police et les dossiers judiciaires :

- Votre déclaration écrite décrivant les événements pour chacune des fiches dans votre dossier de police.
- Une copie du rapport du Procureur pour chaque chef d'accusation figurant sur votre dossier de police. Ce rapport devrait comprendre les lois pertinentes en vertu de laquelle une infraction a été constatée, les faits de l'affaire pénale et le jugement de l'affaire.

Note: Veuillez soumettre les documents dans la langue originale et la traduction notariée en anglais ou en français.

Requis pour tous les demandeurs:

Questionnaire de base : Si vous avez répondu "oui" à n'importe laquelle des questions sur vos antécédents sur le formulaire de demande, vous devez remplir et signer le formulaire de **l'annexe 1** (Demande de visa résident temporaire – IMM 5257B) et le joindre à votre demande.

Requis pour tous les demandeurs:

Preuves de situation financière

Inclure :

- Vos documents financiers, ainsi que ceux de votre conjoint ou de vos parents : informations bancaires pour les 6 derniers mois (relevés ou livrets bancaires) ou des preuves de dépôts directs.

ET
- Vos relevés d'impôts sur le revenu, ainsi que ceux de votre conjoint ou de vos parents (avis de cotisation pour résidents du Canada). Lettres de confirmation d'emplois, indiquant le salaire, ou preuves de revenus en tant que travailleur autonome ou de revenus d'entreprise.

Si applicable, fournir aussi :

- Si vous recevez de l'assistance financière d'un tiers: Fournissez une lettre expliquant pourquoi cette personne financera vos études. Veuillez inclure les preuves de parenté, si applicable.
Fournir aussi :
 - Les documents financiers de votre supporteur, tel que ses informations bancaires pour les 6 derniers mois (relevés ou livrets bancaires) ou des preuves de dépôts directs.
ET
 - Ses relevés d'impôts sur le revenu (avis de cotisation pour résidents du Canada) avec ses lettres de confirmation d'emploi indiquant le salaire, ou preuves de revenus en tant que travailleur autonome ou de revenus d'entreprise.
- Si vous recevez une bourse ou du financement d'une école au Canada, d'un gouvernement ou d'une autre organisation; fournissez une lettre originale avec en-tête, contenant les détails du montant, la durée et les conditions d'octroi.
- Si vous avez déjà payé des frais de scolarité; fournissez vos preuves.

Les preuves fournies doivent, au minimum, démontrer que vous avez les fonds suffisants pour acquitter vos frais de scolarité, vos frais de transport et vos dépenses quotidiennes pour votre première année scolaire (ainsi que ceux des membres de votre famille qui vous accompagnent, si applicable).